

Lancement d'une initiative

Le Comité d'initiative « Oui au maintien des notes à l'école primaire » a lancé une initiative populaire intitulée « Pour le maintien des notes à l'école primaire », qui a abouti.

Le tableau ci-dessous indique les dates ultimes auxquelles cette initiative doit être traitée aux différents stades du processus d'examen des initiatives prévus par la loi.

- | | |
|---|-------------------------|
| 1. Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le | 5 septembre 2003 |
| 2. Débat de préconsultation sur la base du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la validité et de la prise en considération de l'initiative, au plus tard le | 5 décembre 2003 |
| 3. Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, au plus tard le | 5 juin 2004 |
| 4. Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le | 5 mars 2005 |
| 5. En cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil du contreprojet, au plus tard le | 5 mars 2006 |

Initiative populaire

«Pour le maintien des notes à l'école primaire»

Les soussignés, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu des articles 64 et 65B de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative cantonale formulée tendant à la révision de la loi sur l'instruction publique (LIP), du 6 novembre 1940 (C 1 10), en vue de l'inscription dans la loi du principe de l'attribution de notes annuelles à l'école primaire.

Article unique

La loi sur l'instruction publique (LIP), du 6 novembre 1940, est modifiée comme suit:

Art. 27 Durée, degrés et évaluation (nouvelle teneur)

¹ L'école primaire comprend six degrés ou années d'étude.

² Le passage d'un degré à l'autre n'est pas automatique.

³ Les conditions de promotion annuelle des élèves sont déterminées, à partir de la 3^e année primaire, par une évaluation continue, chiffrée (de 1 à 6) et certificative.

⁴ Les normes de promotion et les conditions d'admission des élèves sont fixées par le règlement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour le maintien de l'évaluation annuelle chiffrée

Pour une école de qualité qui a pour but «de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école» (Loi sur l'instruction publique, art. 4, lettre f), il est absolument nécessaire de maintenir

- **une évaluation chiffrée ;**
- **une promotion annuelle.**

La rénovation de l'école primaire est en cours. Si certains points de cette réforme contribuent à faire évoluer l'école, en revanche la suppression des notes et l'introduction des cycles d'apprentissage de 4 ans portent préjudice à nos enfants.

L'introduction d'une évaluation sans notes présente des risques importants. Elle privilégie l'appréciation subjective au détriment de celle, plus objective, qu'offre l'évaluation chiffrée. En fait, il faut maintenir le mode d'évaluation actuellement en vigueur: des notes accompagnées de commentaires.

La note est claire et universelle

C'est un moyen simple d'évaluer le travail d'un élève, compréhensible pour tous, ce qui est important dans une société multiculturelle.

La note répond à un besoin

Elle fournit un repère pour l'élève, sa famille et l'enseignant ; elle permet de juger régulièrement du niveau d'apprentissage. L'évaluation sans notes – les mots seuls – prête souvent à confusion.

L'introduction des cycles d'apprentissage de quatre ans augmente les inégalités et creuse un fossé toujours plus grand entre les élèves. Les objectifs d'apprentissage, répartis sur quatre ans, ne sont pas réellement contrôlables. En conséquence, il faut maintenir une promotion annuelle.

Les cycles de 4 ans induisent une sélection cachée et renforcent les inégalités

Un tel système avantage les enfants déjà capables de se structurer et de se responsabiliser, tout en défavorisant les autres. Les inégalités seront d'autant plus aggravées que seuls les élèves de milieux favorisés pourront bénéficier d'aides extérieures pour pallier leurs faiblesses.

Les cycles de 4 ans créent des lacunes irréversibles

A force de laisser du temps au temps, on ralentit le rythme des apprentissages et on reporte toujours à plus tard certaines acquisitions fondamentales pour la suite de la scolarité.

Des repères annuels sont indispensables

Ils permettent aux élèves, et à leurs parents, de mieux suivre l'évolution de leur scolarité. Un savoir se construit et se consolide pas à pas. Les cycles de 4 ans suppriment ces repères indispensables.

L'école publique est l'affaire de tous: il est donc nécessaire que vous vous prononciez pour le maintien de l'évaluation annuelle chiffrée, accompagnée de commentaires.